

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOUTIER Philippe.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Présents : Mr MOUTIER Philippe, Mme CHIAPPA Graziella, Mr DUSSEAUX Nicolas, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mr BERTHE Cédric, Mme MONCHANY Sophie, Mr COMBE Antoine, Mme BRUNATO Brigitte, Mr LOUBIERE Briec, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, Mr GRANET Cyril, Mme DELAYE Coline, Mr MAZIERE Laurent, Mme LAROUY KERSUZAN Catherine, Mme ROSOLEN Catherine

Mme Coline DELAYE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte et l'ordre du jour est abordé :

Budget primitif 2020

Monsieur Dusseaux Nicolas, adjoint aux finances, présente de façon détaillée le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Investissement :
- Dépenses : 1 578 568.28 €	- Dépenses : 1 258 527.34 €
- Recettes : 1 578 568.28€	- Recettes : 1 258 527.34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

Budget primitif 2020 – réseau de chaleur

Monsieur Dusseaux Nicolas, adjoint aux finances présente de façon détaillée le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Investissement :
- Dépenses : 229 191.52 €	- Dépenses : 118 050.09 €
- Recettes : 229 191.52€	- Recettes : 118 050.09 €

Monsieur le Maire précise que pour l'équilibre de ce budget, il est nécessaire de faire appel une subvention du budget communal. Il précise également qu'il va solliciter l'accord de Mr le Sous-Préfet, tout en confirmant que le conseil municipal s'engage à la réfection de ce réseau,

comme il avait été convenu lors des différentes rencontres en 2019 avec Mr le Sous-Préfet, le SIPHEM, l'ADEME.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste, outre le maire qui assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, lesquels seront désignés par le Directeur des services fiscaux de Bordeaux, sur présentation d'une liste en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Sont proposés :

Commissaires titulaires :

Mme Alice PLUMAUGAT

Mme Chantal TEYSSANDIER

Mr Jean-Louis PRIEUR

Mme Françoise LACOSTE

Mme Nicole LATRILLE

Melle Graziella CHIAPPA

Mr David BARRAULT

Mr Georges CHEYROU

Mr Edgard DA SILVA BARBOSA

Mr Yves BEYRIE

Mr Bernard TORRENTE

Mr Franck LECOURT

Commissaires suppléants :

Mme Nicole NEGRO

Mme Michèle BALLADE

Mr Alain LAZARE

Mme Béatrice BANCILLON

Mme Narcisa GASTOLDI

Mme Françoise CASAGRANDE

Mr Jean-Claude PETIT

Mr Jacques DARBLADE

Mr Michel BOURREC

Mr Dominique STORME

Mr Raphaël LEVY

Mr Jon SPOORENBERG

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition.

Délégations de fonctions et de signatures aux adjoints

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation de signature, à des conseillers municipaux.

Le Maire propose de donner délégation de fonctions et de signature comme suit :

1. Délégation de fonctions à **Madame Graziella CHIAPPA**, 1^{ère} adjointe au Maire :
La délégation de fonction est consentie dans les domaines de la **gestion des espaces verts, de la voirie et d'officier d'état civil**.

2. Délégation de fonctions à **Monsieur Nicolas DUSSEAUX**, 2^{ème} adjoint au Maire :
La délégation de fonction est consentie dans les domaines des **activités liées à l'éducation (restaurant scolaire, école, périscolaire, parent d'élèves, CLAS)**.

3. Délégation de fonctions à **Madame Marie-Pierre RIGAUD**, 3^{ème} adjointe au Maire :
La délégation de fonction est consentie dans les domaines des **activités organisées à destination des personnes âgées et de l'action sociale communale (CCAS)**.

4. Délégation de fonctions à **Monsieur Cédric BERTHE**, 4^{ème} adjoint au Maire :
La délégation de fonction est consentie dans les domaines des **équipements publics (bâtiments, véhicules et matériels)**.

Enfin, **Monsieur Cédric BERTHE est délégué pour :**

- . Représenter Monsieur le Maire dans toute réunion de chantier et prendre toute décision de poursuite d'exécution d'un marché prévue dans les clauses administratives,
- . Représenter la commune au sein des commissions de sécurité départementales, d'arrondissement ou d'accessibilité des ERP par les personnes à mobilité réduite.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les délégations de fonctions présentées ci-dessus.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'apporter des précisions à la délibération prise lors de la séance de 5 juin 2019 et tout particulièrement aux articles **1, 9 et 11** :

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1 - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, soit maximum 2500 € de droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

3 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables temporaires, nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administratives et judiciaires et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (communes de moins de 50 000 habitants).

10 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 2000 € par sinistre ;

11 - De demander à tout organisme financeur, l'ensemble des subventions pouvant être accordées aux différents projets.

12 - D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les délégations de fonctions présentées ci-dessus.

FDAEC 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C), voté par le Conseil Départemental. Le montant de la participation pour notre commune en 2020 est de **19 848.00 €**.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cette subvention à l'achat de matériel pour les espaces verts et 2 deux ordinateurs pour le service administratif :

Dépenses :

- Tracteur « Grillo » HT	24 900.00 €
- 2 ordinateurs	1 794.49 €
Total HT	26 694.49 €
Soit TTC	32 033.39 €

Recettes :

- FDAEC	20 674.00 €
- Autofinancement :	11 359 .39 €

Droit de préemption immeuble

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de Me Détrieux, notaire à La Réole, concernant la vente d'un immeuble, cadastré section AR 2 et AR 6, situé au 14 et 18, rue André Dupuy-Chauvin à Gironde sur Dropt.

Ce bien se situe dans la zone **de droit de préemption urbain** (délibération du conseil municipal du 6 novembre 2006), il est donc nécessaire de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble indiqué ci-dessus.

Droit de préemption immeuble

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de Me Latapye, notaire à Rauzan, concernant la vente d'un immeuble, cadastré section AP 93, situé au 43 avenue du Général De Gaulle à Gironde sur Dropt.

Ce bien se situe dans la zone **de droit de préemption urbain** (délibération du conseil municipal du 6 novembre 2006), il est donc nécessaire de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble indiqué ci-dessus.

Délégués SIAEPA

Lors de la précédente séance du conseil municipal, Mme Laroui-Kersuzan avait été désignée déléguée titulaire au SIAEPA et Mr Moutier Philippe, délégué suppléant. Or les délégués pour le SIAEPA doivent au nombre de 4.

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, appelés à représenter la commune au sein du SIAEPA.

Sont candidats :

- Titulaires : Mme Catherine LAROUY-KERSUZAN, Mr Philippe MOUTIER
- Suppléants : Mr DUSSEAUX Nicolas et Mr BERTHE Cédric

Mme Catherine LAROUY-KERSUZAN et Mr Philippe MOUTIER sont élus à l'unanimité délégués titulaires, Mr DUSSEAUX Nicolas et Mr BERTHE Cédric sont élus à l'unanimité délégués suppléants.

Questions diverses :

- Les 4 membres du CCAS extérieurs au conseil municipal seront nommés par arrêté.
- Suite à la proposition de Mr Granet, de reprendre le local commercial de « l'ancien bistroquet », afin d'y ouvrir un restaurant de vente à emporter, l'association du Cercle, qui avait investi le lieu, se retrouve sans local.
Mr le Maire a proposé à l'association du Cercle un local, situé au rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Gironde sur Dropt, qui aujourd'hui abrite les cours de gymnastique et de danse.
La proposition a été bien accueillie par l'association du Cercle, qui nous donne une liste de besoins pour aménager ce nouveau lieu. Il est prévu de déplacer les cours de gymnastique et de danse au pôle raquettes pour la rentrée 2020.

Le prochain conseil est fixé au 10 juillet à 19 heures 30 afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15 et ont signé les membres présents.